



Fermeture de la mairie et de l'agence postale : Le lundi 13 juillet, les samedis 18 et 25 juillet, puis le samedi 22 août. Merci de votre compréhension.

Le point lecture est ouvert depuis le mercredi 1er juillet, vous pouvez reprendre vos habitudes, les bénévoles sont heureux de pouvoir vous accueillir de nouveau. L'accès est limité à une seule famille à la fois, le port du masque est obligatoire pour les enfants de plus de 11 ans et du gel hydro alcoolique est à votre disposition à l'entrée. La porte du point lecture reste ouverte pour limiter les manipulations et les contacts. Les adhérents scannent eux-mêmes leurs livres et les déposent dans un carton. Les livres seront stockés 3 jours en décontamination puis ils seront désinfectés avant d'être replacés dans les rayonnages. Les permanences restent les mêmes qu'avant : lundi de 18h à 19h, mercredi de 10h à 12h, jeudi de 16h30 à 17h30 et le samedi de 11h à 12h.

Fermeture estivale du point lecture : Le point lecture sera fermé tout le mois d'août, la dernière permanence aura lieu le jeudi 30 juillet. La réouverture est prévue pour le lundi 31 août.

Fermetures commerces, congés d'été :

Coiffure attitude : Fermeture du 3 au 24 août inclus, réouverture le mardi 25 août.

Boulangerie : Fermeture du 1er août à midi jusqu'au mardi 25 août inclus, réouverture le mercredi 26 août.

Epicerie : Pas de fermeture cet été.



Dossiers d'inscription à l'accueil périscolaire et à la cantine : Les dossiers d'inscriptions seront distribués prochainement dans vos boîtes aux lettres. L'inscription de tous les élèves de l'école est désormais obligatoire afin de pouvoir accueillir tous les enfants même en urgence s'il y a besoin. Ces dossiers sont à retourner à la mairie pour le 10 septembre au plus tard.

Déjections canines : Nous constatons à nouveau beaucoup trop de déjections canines à divers endroits de notre village. Nous rappelons que chaque propriétaire de chien est tenu de ramasser les crottes. Vous le savez, être maître implique des responsabilités, envers votre animal mais aussi envers les concitoyens et la collectivité. La propreté de l'espace public, c'est l'affaire de tous ! Les petits gestes quotidiens ont un impact considérable sur la qualité de votre espace de vie. Pensons également aux agents municipaux qui entretiennent ces espaces et qui doivent ramasser ces crottes... au risque de les prendre en plein visage lors de débroussaillage. Un affichage est installé (derrière l'église mais aussi autour de la salle des fêtes) pour rappeler à tous les propriétaires de chiens les bons réflexes et les règles élémentaires d'un savoir vivre sur les espaces publics de la commune. Nous restons à votre disposition pour toutes suggestions ou idées en ce sens.

Baignade interdite dans la Mandrelle : Un arrêté municipal a été pris par monsieur le maire. L'arrêté 201953 interdit la baignade dans le ruisseau sur tout le territoire de la commune. En effet ce ruisseau n'est pas aménagé à cet effet, son utilisation à cette fin est de nature à porter atteinte à la sécurité et à la santé des personnes.

Opération tranquillité vacances : Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ? La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence. Des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Vous devez remplir le formulaire de demande disponible sur ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>.

Ce formulaire doit ensuite être déposé à la Brigade de gendarmerie.

Toutes les informations sur ce lien : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Zooms/Operation-tranquillite-vacances2>

Brigade de gendarmerie de Saint Mars la Brière : 02 43 89 70 04

Gendarmerie de Connerré : 02 43 89 00 01



Reprise de la collecte des textiles : Voici une actualité essentielle pour tous les usagers qui retiennent à leur domicile leurs vêtements usagés depuis l'interruption de collecte de la filière textile, les habitants du territoire du SYVALORM peuvent de nouveau réutiliser le réseau des bornes Eco-Textiles et venir déposer leurs vêtements usagés, les collectes reprennent !

Les vêtements déposés doivent être propres, ils doivent être déposés dans des sacs fermés (pas plus de 30l), les chaussures doivent être attachées par paire, ne pas déposer d'articles mouillés.

Toutes les informations ici : <https://www.syvalorm.fr/2020/07/03/cp-3-juillet-la-collecte-du-textile-cest-reparti/>



Casque vélo obligatoire :

Pour vos ballades estivales mais aussi pour vos sorties quotidiennes, adoptez le bon réflexe. Le port du casque est obligatoire pour les moins de 12 ans et très vivement recommandé pour tous les cyclistes. Le casque doit être homologué et attaché (amende de 90€).

Nuisances sonores : Nous rappelons que l'usage des outils de bricolage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués que : Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 et les dimanches de 10h00 à 12h00. Ces horaires sont notifiés par arrêté municipal consultable en mairie. Le calme doit être la préoccupation de tous et nécessite des efforts de tous...

Journée citoyenne : Une journée citoyenne est actuellement à l'étude, chacun a la possibilité de participer à des travaux sur la commune. Cette journée aurait lieu le samedi 26 septembre, la mairie offrira un repas aux participants le midi. Nous demandons aux administrés intéressés de s'inscrire en mairie sur les chantiers suivants : Ramassage des déchets, nettoyage des rambardes, construction de bacs pour fleurs, aménagement de placards à la salle associative, arrachage des lavandes devant la mairie, préparation d'un jardin permacole en carrés aux abords de l'église, préparation de la végétalisation du mur du cimetière... Si vous avez des idées de travaux ou d'aménagements simples qui pourraient s'inscrire dans le cadre de cette journée, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour nous les proposer.

Sacs jaunes : La distribution de sacs jaunes a eu lieu en juin, la prochaine est programmée pour décembre. Nous vous rappelons que le passage en mairie pour ces sacs doit rester exceptionnel. Le nombre de sacs distribués prend en compte la composition du foyer et est calculé par le SYVALORM Loir et Sarthe. Le tri doit être fait strictement, les déchets doivent être écrasés afin de réduire l'encombrement à son maximum. Nous rappelons également que le recyclage des déchets n'est pas une opération simple et qu'il est souvent plus simple de limiter le volume de ses déchets en consommant mieux, vous trouverez quelques pistes sur le site du SYVALORM : <https://www.syvalorm.fr/prevention-des-dechets/>

Les sacs jaunes représentent un coût important pour la collectivité, nous en avons distribué environ 20000 en 2019.

Risques de noyade : Plusieurs cas de noyades ont été signalés en cette période pré-estivale, impliquant notamment des jeunes enfants lors de baignades en piscines privées. Ces événements mettent en évidence l'importance de la prévention et de la vigilance face à des accidents qui touchent toutes les catégories d'âge et tous les milieux (mer, piscine, lacs et rivières) et qui sont, pour la plupart, évitables. Les noyades accidentelles sont responsables chaque année d'environ 1 000 décès et constituent la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans. Avec l'arrivée des beaux jours et des premières chaleurs, les ministères chargés de la Santé et des Sports rappellent les conseils pratiques et comportements à adopter pour se baigner sans danger. En effet, les pics de noyades estivales sont davantage observés pendant les week-ends, particulièrement en période de vacances, et pendant les périodes de fortes chaleurs.

POUR VOUS BAIGNER EN TOUTE SECURITE, EN TOUT LIEU - Apprenez tous à nager - Baignez-vous toujours avec vos enfants - Choisissez les zones de baignade surveillées - Respectez les interdictions de baignade - Tenez compte de votre état de forme - Ne consommez pas d'alcool avant et pendant la baignade.

Campagne de prévention contre les risques de noyade accidentelle : <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/risques-de-la-vie-courante/baignades>

 **Communiqué de presse**

ATTENTION AUX NOYADES ACCIDENTELLES

Les ministères chargés de la Santé et des Sports rappellent les conseils pratiques et comportements à adopter pour se baigner sans danger.



BRÛLAGE DES DECHETS VERTS : Le règlement sanitaire départemental **interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts**. La préfecture de la Sarthe précise les conditions d'application de l'interdiction sur la page : <http://www.sarthe.gouv.fr/brulage-desdechets-vertsa3290.html>. De plus en ce moment le risque d'incendie est particulièrement élevé.

COVID 19 et vacances :

Après une première partie d'année difficile, les Français aspirent à un temps de respiration estivale. Même si la vigilance ne doit pas être relâchée, notamment sur les gestes barrière, découvrez les conditions qui vous permettront de passer un été serein. Toutes les informations pour un été en toute sérénité : www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vacances

Pour un été en toute sérénité, continuez à vous protéger de la COVID-19



- Emportez du gel hydroalcoolique avec vous, pour vous laver les mains régulièrement
- Prévoyez des masques pour pouvoir vous protéger quand la distanciation physique ne peut pas être respectée
- Respectez les consignes sanitaires



Pays du Perche sarthois : Depuis 2006, le Pays mène, en partenariat avec la Région des Pays de la Loire, l'inventaire du patrimoine de son territoire. En 2017, une nouvelle étude a été engagée afin d'étudier les bourgs, à travers leur morphologie, leur architecture et leurs relations avec l'espace rural. Douze bourgs ont été retenus pour une étude approfondie. Les communes de Tuffé Val de la Chéronne, Semur-en-Vallon et Saint-Michel-de-Chavaignes font partie de cette sélection. Nous vous proposons de découvrir les trois nouveaux parcours-découverte édités. Ces circuits vous présentent l'évolution de ces bourgs à travers les époques et vous proposent de partir à la découverte d'une partie de ce patrimoine identifié pendant l'inventaire.

<http://www.perche-sarthois.fr/Liste-des-actualites/Trois-nouveaux-parcours-decouverte-disponibles>

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE
DU PERCHE SARTHOIS

PARCOURS-DÉCOUVERTE



TUFFÉ VAL DE LA CHÉRONNE
BOURG DE TUFFÉ

VILLES
DU PAYS
DU PERCHE
SARTHOIS
DIRE

Un séjour ou un week-end en Perche Émeraude : Chose promise, chose due, à partir d'aujourd'hui nous vous présentons nos séjours à thèmes... Et pour commencer c'est le séjour PATRIMOINE que nous vous invitons à découvrir, Le Perche Émeraude, possède un patrimoine bâti exceptionnel : châteaux, manoirs, maisons à pans de bois, hôtels particuliers, abbayes, églises, sont autant d'édifices que vous pourrez admirer.

Il est possible de découvrir ce patrimoine librement, en visites guidées ou alors de manière plus ludique.

Découvrez le sans plus attendre : <https://www.tourisme-lafertebernard.fr/wp-content/uploads/2020/07/PATRIMOINE.pdf>

Le Perche Émeraude propose également un vaste choix d'activités sportives, toutes différentes les unes des autres : VTT, canoë-kayak, ULM, golf, catamaran, pédalo et tant d'autres.

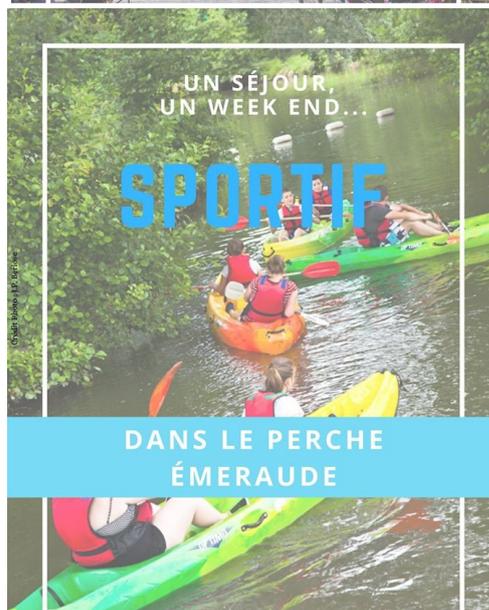
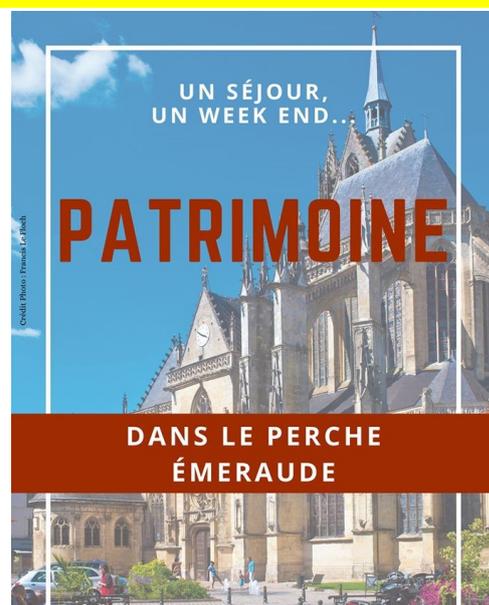
Découvrez le sans plus attendre : <https://www.tourisme-lafertebernard.fr/wp-content/uploads/2020/07/SPORTIF.pdf>

Pour rappel ces séjours à thèmes ne sont que des suggestions pour vous aider dans la préparation de votre séjour, ils ne sont en aucun cas commercialisés : Pêche et nature, romantique, en famille et gourmandises et gastronomie.

Tout un programme pour découvrir le secteur en s'amusant.

Office de tourisme de La Ferté Bernard :

<https://www.tourisme-lafertebernard.fr/>



PERCHEMERAUDE
PARTENARIAT OFFICIEL DE VOS RÊVES

Office de Tourisme de La Ferté-Bernard
Dans le Perche Émeraude
02 43 71 21 21

